

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 18 janvier 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Isabelle GUERY (arrivée à 18 H 08), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.
Mr Alain PIBOULEAU a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain MAYODON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 1-2 10

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

OBJET : ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU CASINO POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO D'AX-LES-THERMES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° DEL-2023-73 en date du 24 mai 2023 approuvant le principe du maintien d'un établissement de jeux de hasard et d'argent sur le territoire de la commune, le principe du recours à une concession de service public pour l'exploitation du casino,

Vu l'avis de la Commission de Concession de Service Public en date du 20 juillet 2023 arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu l'avis de la Commission de Concession de Service Public en date du 23 novembre 2023 proposant les candidats admis à négociier,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Maire présentant les motifs de son choix et l'économie générale du cahier des charges de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du casino d'Ax-les-Thermes,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du casino d'Ax-les-Thermes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de Monsieur le Maire, se portant sur la SAS Casino d'Ax-les-Thermes (Groupe JOA) comme concessionnaire du service public du casino municipal.

APPROUVE le cahier des charges de concession pour la gestion et l'exploitation du casino d'Ax-les-Thermes, la convention d'occupation du domaine public ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du casino d'Ax-les-Thermes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cahier des charges et la convention d'occupation précités ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la concession de service public ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 25 janvier 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance
Alain MAYODON

